

CCLO
2030

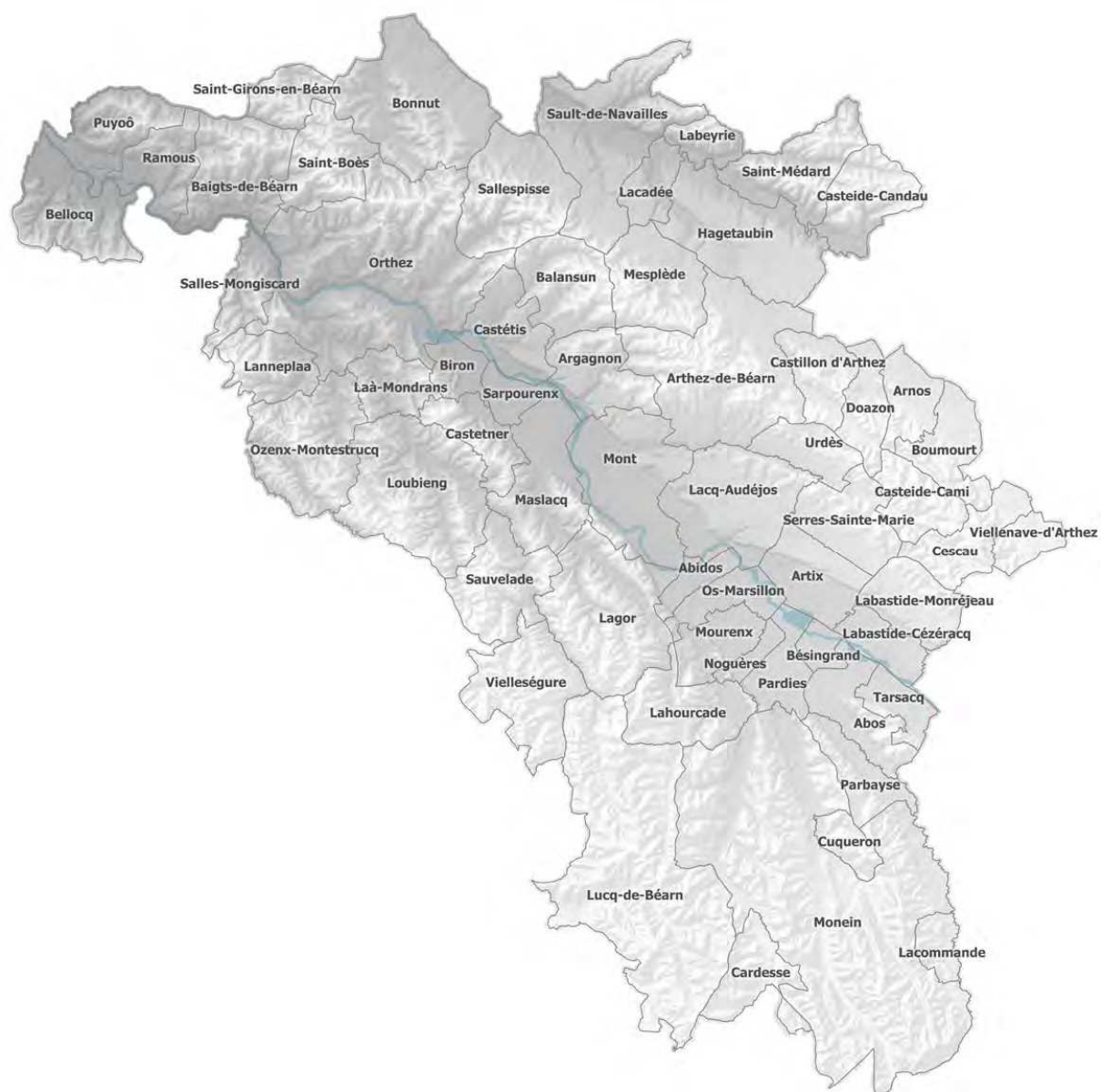


Projet de Territoire

REVISION 2021

**LACQ
ORTHEZ**

Les communes de la CCLO



EDITO

POURQUOI UN PROJET DE TERRITOIRE ?

Au 1^{er} janvier 2014, la fusion de la Communauté de Communes de Lacq, de la Communauté de Communes du Canton d'Orthez et de la commune de Bellocq a conduit à la création de la communauté de communes de Lacq-Orthez qui regroupe 61 communes pour 55 000 habitants. Ce nouveau territoire constitue une communauté singulière par la diversité de ses territoires, villes, villages, complexes industriels, vastes plaines agricoles et coteaux boisés.

Le projet de territoire est né de la volonté partagée des maires et élus de nos 61 communes de fonder une communauté de projet ouverte sur son environnement, résolument tournée vers l'avenir et désireuse d'apporter une prospérité sociale, économique et environnementale au territoire.

La trame de ce projet, respectueux des différences et soucieux de notre communauté de vie, c'est l'ambition **d'être avec vous au quotidien** :

- Aux habitants de la communauté de communes de Lacq-Orthez de bénéficier de la meilleure qualité de vie possible en conjuguant les atouts des villes, des villages, de l'espace rural, d'un tissu industriel et agricole dynamique et d'un environnement de qualité ;
- A chacun de pouvoir **se loger, se déplacer, se former, se divertir**, dans un cadre de vie moderne, accueillant et de qualité ;
- Aux **jeunes** qui représentent l'avenir du territoire de pouvoir étudier, s'épanouir, **travailler** et vivre sur le territoire ;
- Aux aînés de bien vieillir près de leurs proches, en disposant des meilleurs accompagnements et d'une **offre de soin de qualité** ;
- Aux **entreprises** garantes de notre prospérité de pouvoir se développer pour créer de la richesse, de l'emploi et apporter des services à l'ensemble de nos concitoyens ;
- Aux habitants extérieurs de venir **s'installer et vivre** sur notre territoire dans les meilleures conditions.

Le tout en préservant les écosystèmes et les ressources et en contribuant activement à la lutte contre le changement climatique.

C'est dans cette perspective et pour relever les défis qui nous attendent que nous avons construit un projet de développement où tous peuvent trouver leur place : les villages, les bourgs-centres ou les villes, les jeunes et les retraités, l'agriculture et l'industrie, etc.

LE PROJET DE TERRITOIRE, MOTEUR DE L'ATTRACTIVITE DE LA COLLECTIVITE

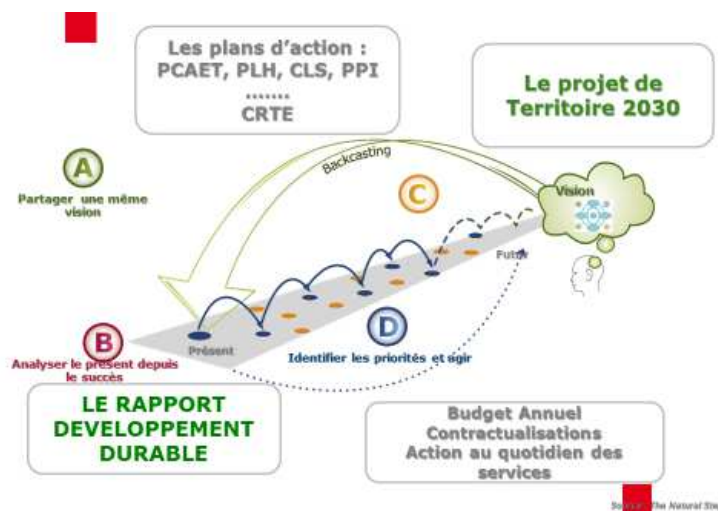
Au-delà d'un simple document, le projet de territoire doit être vivant, s'adapter à la réalité, aux événements imprévisibles, être décliné en cohérence avec les opportunités qui se présentent. Il doit aussi irriguer l'ensemble des plans d'actions spécifiques, dont le Contrat de Relance et de Transition Écologique, le Plan Pluriannuel d'Investissement, les budgets annuels. Le rapport développement durable permet de rendre compte annuellement des avancées vers les objectifs du projet de territoire.

LA METHODE DE REVISION DU PROJET DE TERRITOIRE

C'est la conférence des maires du 8 février 2021 qui a acté le principe de la révision du projet de territoire de 2016.

Une première phase a consisté en des réunions préparatoires avec les services et les élus. Après une étape de validation en bureau communautaire le 19 avril 2021, un questionnaire a été transmis à tous les conseillers municipaux et un travail collectif entre élus a été réalisé lors des réunions de commissions de mai et juin. Le 7 juin a été présenté un point d'étape en conférence des maires.

L'ensemble des contributions a permis d'établir le présent document qui a été soumis à la discussion de la conférence des maires du 4 octobre 2021 et pour validation finale lors du conseil communautaire du 10 décembre 2021.



Patrice LAURENT
Président de la CCLO

Des mots clés pour ce projet de territoire : Attractivité, Solidarité, Durabilité, Exemplarité

Au cours de l'ensemble des réunions de travail qui ont permis de construire ce projet de territoire, il est ressorti quatre mots qui sont les caractéristiques essentielles de ce projet :

Attractivité : le territoire de la CCLO se doit d'être attractif tant pour les habitants qui y vivent que ceux qui veulent s'y installer. Cette attractivité doit aussi concerner les entreprises qui permettront de donner de l'emploi à tous les habitants.

Solidarité : la caractéristique essentielle d'un projet de territoire est d'organiser la solidarité entre tous : entre petites communes, bourgs et villes. La solidarité se décline aussi envers les plus anciens, les plus jeunes et les plus défavorisés.

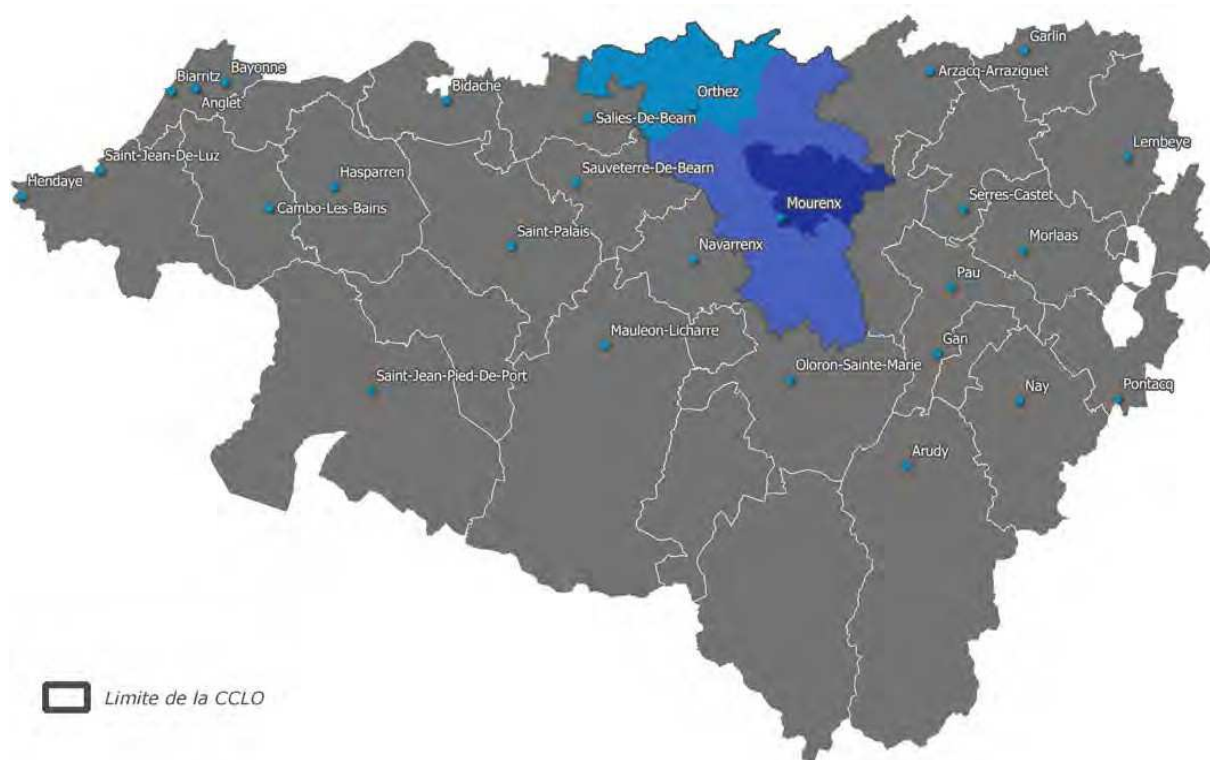
Durabilité : le territoire doit intégrer les enjeux environnementaux que constituent le changement climatique, la transition énergétique et la raréfaction des ressources notamment, dans toutes ses politiques.

Exemplarité : pour entraîner l'ensemble des acteurs du territoire, la CCLO se doit d'être exemplaire dans ses pratiques.

HISTORIQUE DE LA CCLO

La constitution de la CCLO est le fruit de plusieurs regroupements dont le premier date de 1974 avec la création du District de Lacq qui réunissait alors 16 communes autour du complexe industriel de Lacq. L'objectif principal de cette collectivité était alors de préparer la reconversion industrielle du bassin de Lacq.

- **1^{er} janvier 1994** : Création de la communauté de communes de Monein (10 communes – 8 200 hab).
- **1^{er} janvier 1995** : Création des communautés de communes d'Arthez-de-Béarn (12 communes – 4 400 hab) et de Lagor (10 communes – 4 700 hab).
- **1^{er} janvier 1996** : Création de la communauté de communes du canton d'Orthez (13 communes – 16 700 hab).
- **1^{er} janvier 2000** : Le district de Lacq est transformé en communauté de communes.
- **1^{er} janvier 2011** : Les communautés de communes d'Arthez-de-Béarn, de Lacq, Lagor et Monein fusionnent pour former la nouvelle communauté de communes de Lacq (47 communes – 35 000 hab.).
- **1^{er} janvier 2014** : La communauté de communes de Lacq fusionne avec la communauté de communes du canton d'Orthez et la commune de Bellocq pour former la communauté de communes de Lacq-Orthez (61 communes 55 000 hab.).



COMPETENCES DE LA CCLO

Compétences obligatoires :

Par référence aux dispositions de l'article L.5214-16, I, du CGCT, la communauté exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences relevant de chacun des groupes suivants :

- **Aménagement de l'espace** pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale (Scot) et schéma de secteur.
- **Actions de développement économique** dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 du CGCT ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'un office du tourisme.
- A compter du 1er janvier 2018, **gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)**, dans les conditions prévues aux 1°, 2°, 5° et 8° de l'article L.211-7 du code de l'environnement.
- **Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.**
- **Collecte et traitement des déchets** des ménages et déchets assimilés.

Compétences supplémentaires :

Par référence aux dispositions de l'article L.5214-16, II, du CGCT, la communauté est également compétente, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, en matière de :

- Soutien financier aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- Aménagement et entretien des sentiers de randonnée
- Elaboration, approbation et suivi du programme local de l'habitat (PLH)
- Politique du logement social d'intérêt communautaire
- Actions, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées
- Participation au capital de sociétés d'économie mixte locales (SEML) et sociétés publiques locales (SPL) en lien avec les compétences de la communauté
- Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire
- Création, aménagement, entretien et gestion d'un centre culturel multimédia, le Mi[X]
- Organisation de manifestations culturelles en lien avec cet équipement
- Création, aménagement, extension et gestion d'établissements et de services d'accueil des enfants de 0 à 4 ans, à l'exclusion de l'accueil périscolaire et des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH)
- Centre local d'information et de coordination (CLIC)
- Aire de grand passage pour les gens du voyage,
- Instruction des autorisations d'occupation du sol (article R.423-15 du code de l'urbanisme) et aide technique et financière à l'élaboration, au suivi et à la révision des cartes communales et des plans locaux d'urbanisme
- Transport à la demande
- Aménagement numérique du territoire tel que défini par l'article L.1425-1 du CGCT

- Création et gestion d'un crématorium
- Equipement et animation d'un réseau de cyber bases
- Mise en œuvre d'un schéma d'aménagement linguistique
- Aide aux devoirs en faveur des écoliers et collégiens
- Aides financières en faveur des étudiants de l'enseignement supérieur
- Participation financière au transport scolaire des écoliers, collégiens et lycéens
- Aide à l'accès des élèves des écoles primaires aux équipements sportifs et culturels
- Soutien aux projets pédagogiques des écoliers, collégiens et lycéens
- Création et gestion d'un pôle lecture
- Aide technique aux dispositifs d'information, de planification et de prévention des risques technologiques et naturels à l'échelle communautaire (PPRT, PPRI, plans communaux de sauvegarde)
- Contingent incendie
- Soutien aux manifestations sportives et culturelles
- Soutien financier des clubs sportifs professionnels de basket

Avertissement : un projet de territoire est une démarche globale et systémique. Pour donner de la lisibilité, il a été choisi de le représenter en 3 axes et 12 actions. Ce choix assumé a un inconvénient : chaque action et les projets qu'elle inclut sont rattachés à un axe, alors que, dans un certain nombre de cas, les actions peuvent correspondre à plusieurs axes.

Dans chaque action, il est d'abord présenté la vision à 2030 de l'impact de l'action. Ensuite sont présentés les principaux projets à mettre en œuvre pour atteindre cette vision. Ces projets se retrouvent dans ceux inclus dans l'ensemble des outils de planification de la collectivité (PLH, PPI, etc.) et en particulier le CRTE.

L'enjeu principal qui traverse tout ce projet de territoire, c'est le bien-être des habitants : travail, logement, déplacements, santé, divertissement, formation.

Le projet de territoire ne doit pas oublier qu'à côté des femmes et des hommes du territoire, il y a un environnement naturel qu'il est important de préserver, car c'est une ressource à plus d'un titre pour le bien-être des habitants. Le projet de territoire se doit donc de valoriser un développement durable, innovant et respectueux de l'environnement.

Le projet de territoire affirme le besoin de conforter l'attractivité du territoire pour conserver la population et les emplois actuels et en attirer de nouveaux. Ce qui suppose de renforcer la position et la notoriété du territoire au centre du département.

Enfin le projet de territoire implique de nombreux acteurs autres que la CCLO : pour faire avancer ce projet de territoire, la CCLO doit développer son rôle en tant que fédérateur, conciliateur et animateur du territoire au-delà de ses compétences et de ses limites territoriales.



Table des matières

EDITO.....	2
POURQUOI UN PROJET DE TERRITOIRE ?	2
LE PROJET DE TERRITOIRE, MOTEUR DE L'ATTRACTIVITE DE LA COLLECTIVITE.....	2
LA METHODE DE REVISION DU PROJET DE TERRITOIRE	3
HISTORIQUE DE LA CCLO	4
COMPETENCES DE LA CCLO.....	5
Compétences obligatoires :.....	5
Compétences supplémentaires :	5
PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE.....	10
Le territoire	11
Un paysage diversifié au cœur d'un environnement géographique de qualité.....	11
Un bon maillage du réseau de transports	11
Un sol majoritairement occupé par l'agriculture	11
La population et sa dynamique.....	12
Répartition spatiale et dynamique démographique	12
Profil des habitants et niveaux de vie des habitants.....	14
Structuration du territoire.....	18
Structuration par les espaces de vie.....	18
Structuration par les zones d'emplois	20
Evolution du foncier entre occupation du sol et habitat.	21
Tissu économique et emploi	23
Un tissu économique marqué par l'agriculture et l'industrie	23
Une contraction des emplois des différentes sphères	23
.....	26
AXE 1	27
Action 1 - ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT ET LA MUTATION DE L'INDUSTRIE. FAVORISER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET NUMÉRIQUE	27
Action 2 - VALORISER LES ATOUTS NATURELS DU TERRITOIRE POUR DÉVELOPPER LE TOURISME, MAINTENIR L'AGRICULTURE ET VALORISER LA FORÊT	28
Action 3 -FACILITER LE MAINTIEN ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES SUR LE TERRITOIRE PAR LA FORMATION INITIALE ET PROFESSIONNELLE.....	29
AXE 2	30
Action 4 - SE DÉPLACER AUTREMENT	32
ACTION 5 - ÉCONOMIE CIRCULAIRE	33
Action 6 - PRÉSERVER LES ÉCOSYSTÈMES POUR VIVRE DANS UN ENVIRONNEMENT DE QUALITÉ	34
Action 7 - EXEMPLARITE DE LA COLLECTIVITE EN MATIERE DE TRANSITION ECOLOGIQUE.	35

AXE 3	36
Action 8 - FAVORISER UN LOGEMENT DE QUALITÉ ET ADAPTÉ À TOUS	38
Action 9 - DES SERVICES DE PROXIMITÉ ACCESSIBLES À TOUS	40
Action 11 - SE RESSOURCER ET SE DIVERTIR SUR LE TERRITOIRE	42
Action 12 - DÉPLOYER UN NUMÉRIQUE RESPONSABLE	43
La co-construction comme principe, en s'insérant dans la logique du Contrat de Relance et de Transition Ecologique qui a vocation à intégrer de nombreux programmes :	44

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE

Afin d'apporter des éléments d'appréhension de notre territoire et mettre en perspective les actions, les éléments de diagnostic du projet de territoire suivent la logique suivante :

- Sélection des informations des caractéristiques principales issues du diagnostic complet de 2016
- Actualisation d'une partie des données pour faire émerger les dernières évolutions faisant sens dans le cadre de la révision du projet de territoire
- Mise en exergue des principaux enjeux en introduction des différents axes structurants du projet de territoire

Afin de permettre une accessibilité complète des données et répondre à toutes recherches d'informations complémentaires, la CCLO s'est dotée d'un observatoire du territoire dans le cadre de la mission Opendata. Cette page permet de fournir à toute personne intéressée un panorama des caractéristiques du territoire.

https://opendata.cc-lacqorthes.fr/pages/observatoire_territoire/

Le territoire

Un paysage diversifié au cœur d'un environnement géographique de qualité

Situé entre océan et montagne, le territoire de la CCLO offre un environnement privilégié de par sa position géographique. Les nombreux points de vue sur la chaîne des Pyrénées constituent un marqueur paysager et identitaire fort. Si l'ouverture vers les cimes est omniprésente, le territoire est également marqué par une mosaïque de paysages, fruit d'une agriculture diversifiée et d'un relief varié marqué par une plaine le long du gave de Pau et de nombreux coteaux.

Un bon maillage du réseau de transports

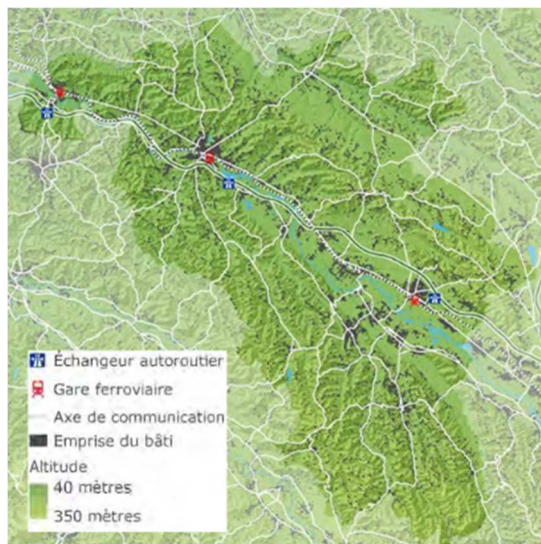
Le territoire est relativement bien desservi et équipé avec 3 gares et 3 échangeurs autoroutiers de l'A64, un échangeur de l'A65 à proximité à l'Est du territoire.

Le réseau routier est densément maillé de routes départementales et de voies communales, la RD 817 étant la plus structurante.

Un sol majoritairement occupé par l'agriculture

Sur les **730 km²** que constitue la CCLO :

- **L'agriculture** occupe une place spatialement centrale avec 400 km² de surfaces agricoles.
- **La forêt**, avec 200 km² est la deuxième occupation du sol
- Le territoire est entrelacé par 618 km de **cours d'eau** permanents dont 50 km pour le gave de Pau.



OCCUPATION DU SOL SOURCE : IGN ET RPG



OCCUPATION DU SOL SOURCE : IGN ET RPG

Sur les **730 km²** que constitue la CCLO, **50 km²** sont composés de **surfaces artificialisées** dont :

- 7,5 km² de surfaces bâties (5,5 km² pour les habitations, 2 km² pour des activités économiques)
- 6,6 km² de zones économiques (4 km² de plateformes industrielles et 2,6 km² de zones d'activités).

Cette diversité d'occupation des sols se retrouve dans les zonages qui couvrent le territoire avec 157 km² de zones protégées (ZNIEFF, directive habitat...) et 40 km² de zones à risques (PPRI, PPRT).

54 % de la surface du territoire est occupée par l'agriculture, dont 80 % pour la culture de céréales.

10 % du territoire est artificialisé (habitat, activité économique).

La population et sa dynamique

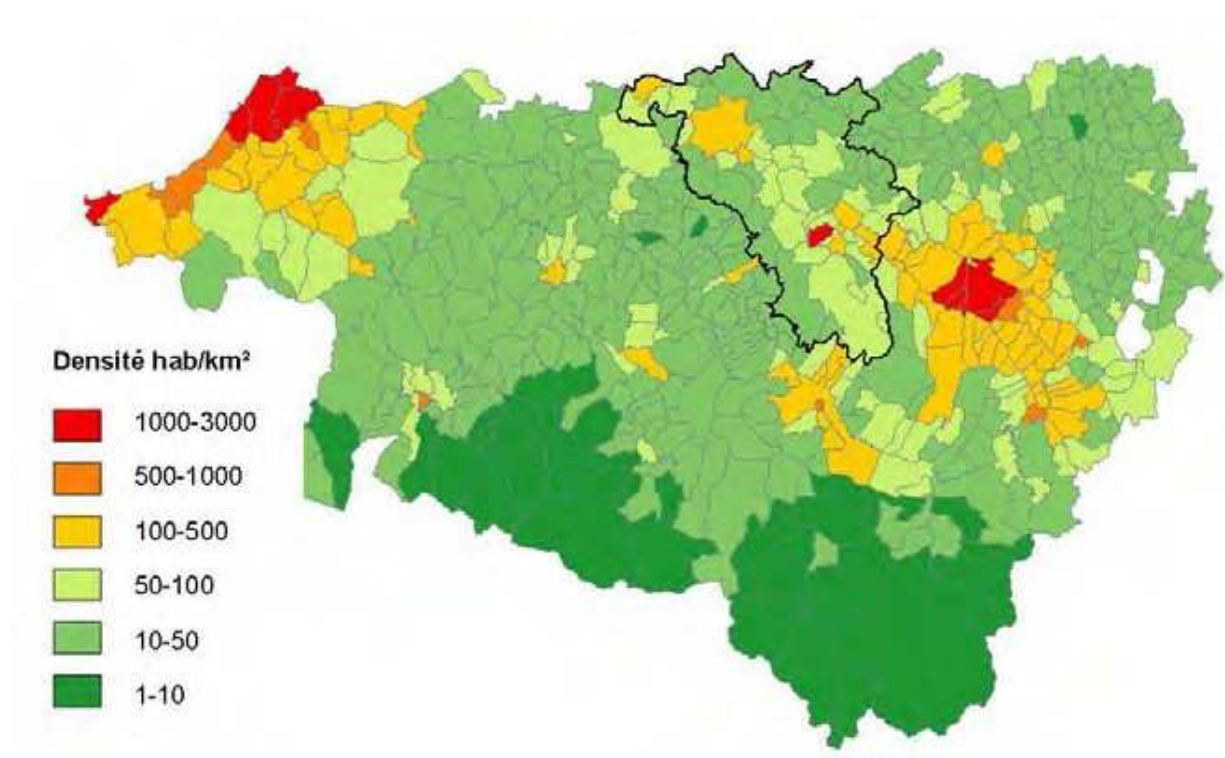
Répartition spatiale et dynamique démographique

Une faible densité, marquée par des zones urbaines très localisées

Avec une population de 53 184 habitants en 2018, la CCLO a vu sa population croître de 2,9% sur une période de 10 ans.

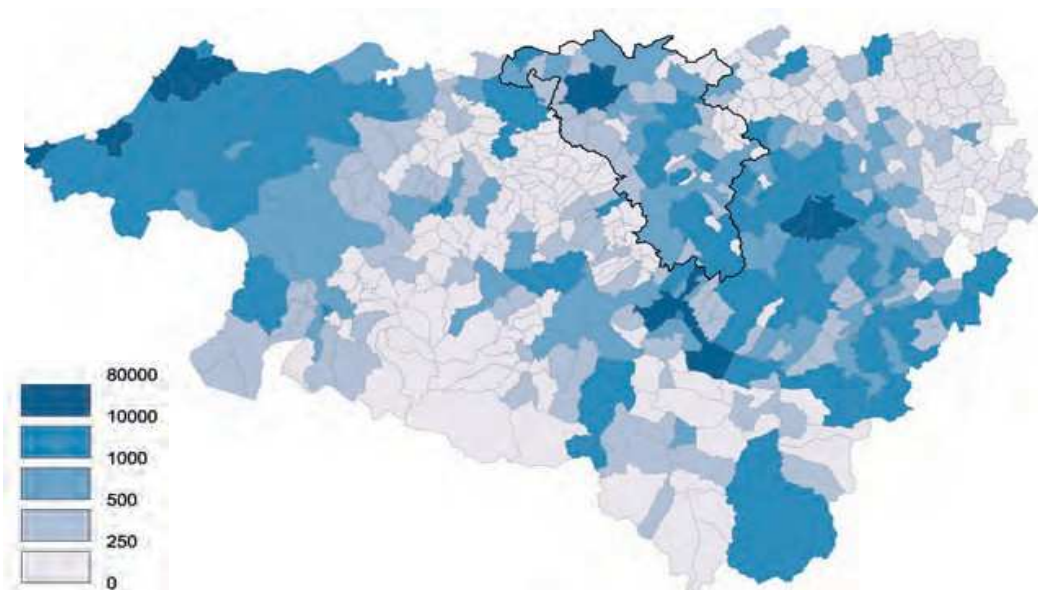
La CCLO dispose d'une commune (Orthez) de plus de 10 000 habitants qui regroupe 20% de la population, 7 communes, dont Mourenx, de plus de 1 000 habitants (qui regroupent presque 40% de la population). 86% des communes du territoire possèdent ainsi moins de 1 000 habitants.

Les 2 communes les plus importantes - Orthez et Mourenx - rassemblent 33 % de la population du territoire.



DENSITE DES COMMUNES EN FONCTION DU NOMBRE D'HABITANTS

- 53 184 habitants en 2018
- 8% de la population du département
- 73 habitants /km² (89 à échelle départementale)



TYPLOGIE DES COMMUNES EN FONCTION DU NOMBRE D'HABITANTS

Un dynamisme démographique qui se ralentit et se différencie spatialement

Même si sur un pas de temps de 10 ans, la tendance démographique est à la hausse, notons une évolution à la baisse, même légère, amorcée depuis 2012 :

- Depuis 2015, les décès sont supérieurs aux naissances
- L'évolution démographique stagne du fait d'un solde naturel de plus en plus négatif (-116)
- Un solde migratoire apparent qui devient donc légèrement négatif (-7)



EVOLUTION DES NAISSANCES ET DECES ENTRE 2008 ET 2019

Les secteurs en périphérie du pôle palois sont relativement dynamiques tout comme le Nord de l'intercommunalité.

La CCLO est l'intercommunalité du département qui entretient le lien le plus fort avec l'agglomération paloise notamment en termes de flux domicile-travail.

Le Nord-Ouest du territoire avec Orthez est plutôt tourné vers le département des Landes.

A contrario, ¼ des communes ont un taux d'évolution négatif et notamment les villes centre.

Profil des habitants et niveaux de vie des habitants

Une tendance forte au vieillissement

La tendance au vieillissement, retranscrit par l'indice de vieillissement¹, de la population est de plus en plus visible bien que spatialement différente en fonction des secteurs ou des communes : Orthez, Castetner ou Pardies ont ainsi un indice supérieur à 140.

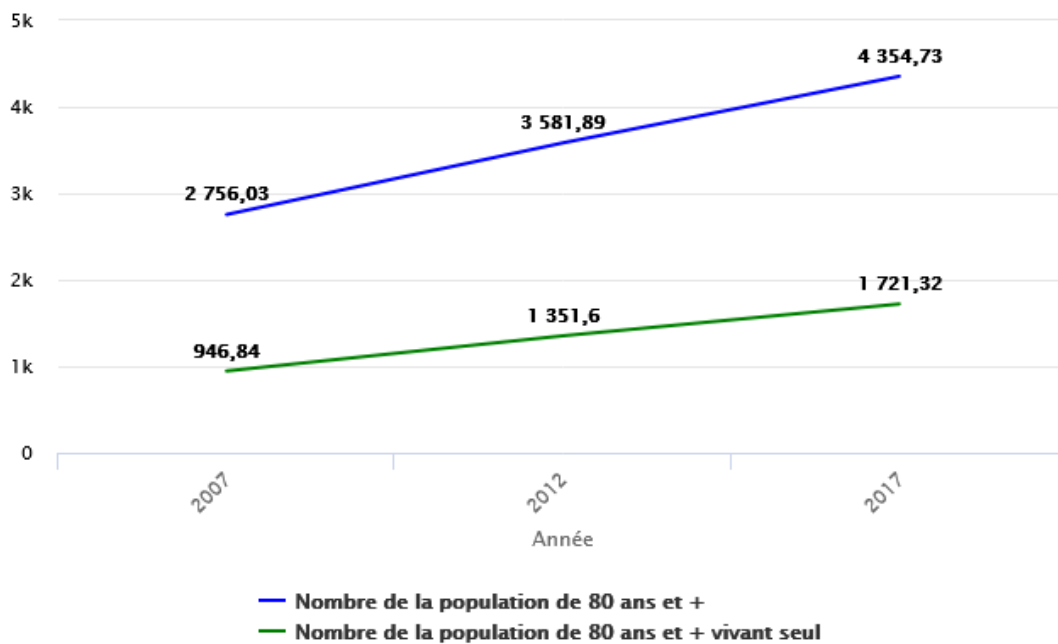
Les communes au dynamisme démographique plus important sont généralement celles qui voient une proportion de leur population jeune plus élevée notamment en lien avec les flux de population entrants. Il s'agit dès lors particulièrement du quart Nord-Est de la CCLO.

Les retraités représentent 31% de la population tandis que, depuis 10 ans (2007-2017), la population de plus de 65 ans augmente tendant ainsi à démontrer que la CCLO constitue un territoire où l'on reste pour vieillir :

- + 1 618 seniors de plus de 65 ans, soit 16% d'augmentation
- 29% d'augmentation des + de 75 ans, soit 13% de la population
- 82% d'augmentation de personnes de + de 80 ans

La fragilité de cette population, la prise en compte de leurs besoins et l'isolement pour les plus âgés sont des enjeux toujours plus prégnants pour le territoire.

¹ L'indice de vieillissement est le rapport de la population de 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 65 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire; plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé plus il est favorable aux personnes âgées.



EVOLUTION DES + DE 80 ANS DE 2007 A 2017

En parallèle de l'augmentation des séniors, la CCLO voit sa population jeune diminuer entre 2007-2017 hormis sur sa frange des 6-17 ans qui augmente entre 2 et 3% :

- 18-24 ans : -10%
- 25-29 ans : -8%
- 3-5 an : -10%

Une tendance au desserrement des ménages² avec 2 à 3 personnes par ménage (3,5 personnes en 1968) qui modifie la demande de logement.

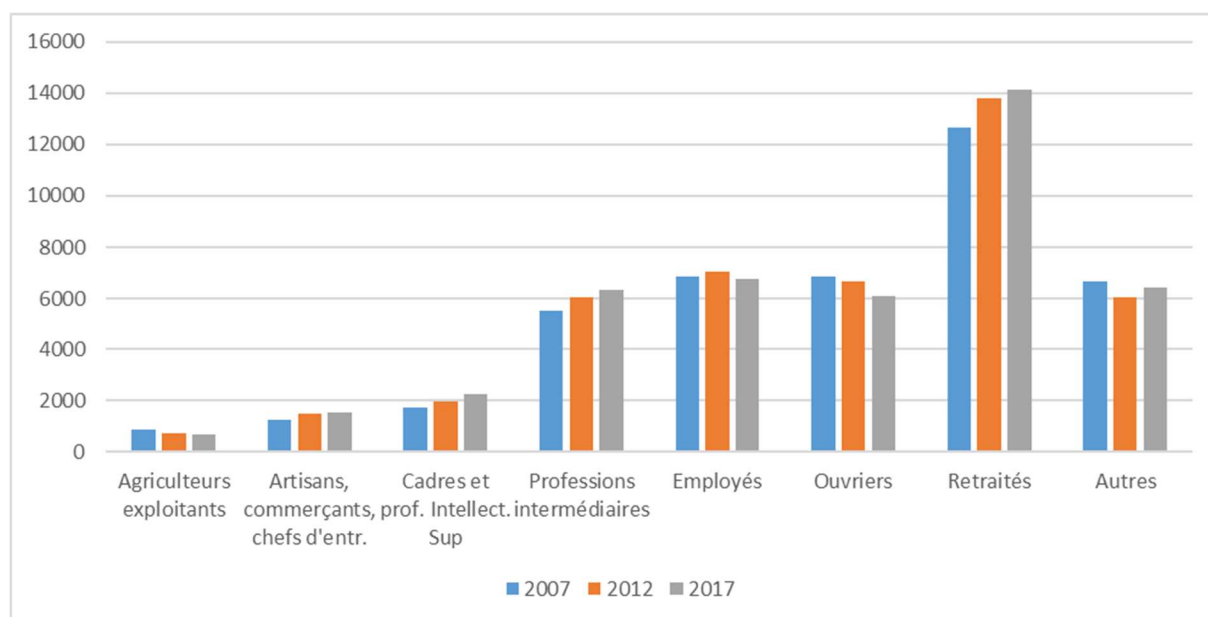
Près de 33% des ménages ne sont composés que d'une personne et 44 % des familles ont des enfants.

On comptabilise 31 784 personnes de 15 à 64 ans avec un taux d'activité de 74,8% :

- 28% ont des professions intermédiaires,
- 27% sont employés,
- 25% ouvriers.

Sur une période de 10 ans, on constate une évolution de la population des plus de 15 ans axée sur un profil des cadres et des entrepreneurs tandis que la part des ouvriers et agriculteurs exploitants reculent.

² Desserrement des ménages : diminution de la taille moyenne des ménages.



EVOLUTION PAR SECTEURS D'ACTIVITES SUR 10 ANS

Le niveau de diplôme évolue également avec une accentuation des jeunes sans qualification et, *a contrario*, des populations diplômées :

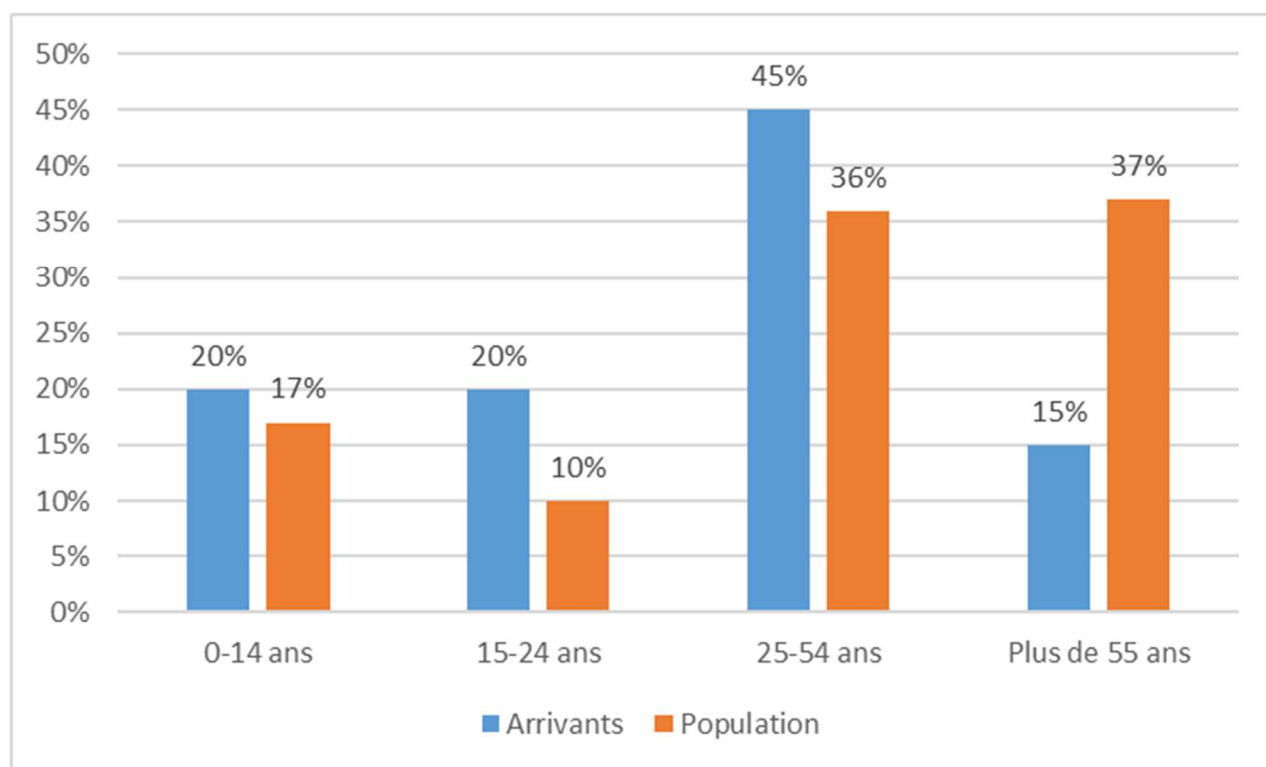
- + 68 % évolution de la population non scolarisée sans niveau de diplômes en 10 ans (27 % de la pop)
- + 40 % avec diplôme enseignement sup (22% de la pop)
- + 11% avec niveau CAP-BEP (soit 33% de la pop)

De nouveaux arrivants jeunes et actifs³

En 2017, 1 285 personnes habitant sur le territoire résidaient l'année précédente dans un autre territoire du département. Cette dynamique, bien que ne contrebalançant plus le nombre de décès, reste relativement stable depuis 2007.

- Les nouveaux habitants sont en majorité des jeunes actifs (45% de 25-54 ans) et ¼ des jeunes enfants.
- Le territoire n'attire que très peu de seniors
- Les nouveaux arrivants font particulièrement parties des professions intermédiaires et employés.

³ Pour plus d'informations sur les mobilités professionnelles : https://cc-lacqorthiez-data64.opendatasoft.com/pages/mobilite_pro/



ÂGE DES ARRIVANTS PAR RAPPORT AU RESTE DE LA POPULATION

Des niveaux de vie aux écarts toujours importants

Le revenu médian disponible est un indicateur du niveau de vie des ménages.

La CCLO a un revenu médian de 20 680 euros en 2017 : 50 % des ménages ont donc un *revenu disponible*¹ inférieur à ce chiffre

Ce revenu médian masque des écarts importants :

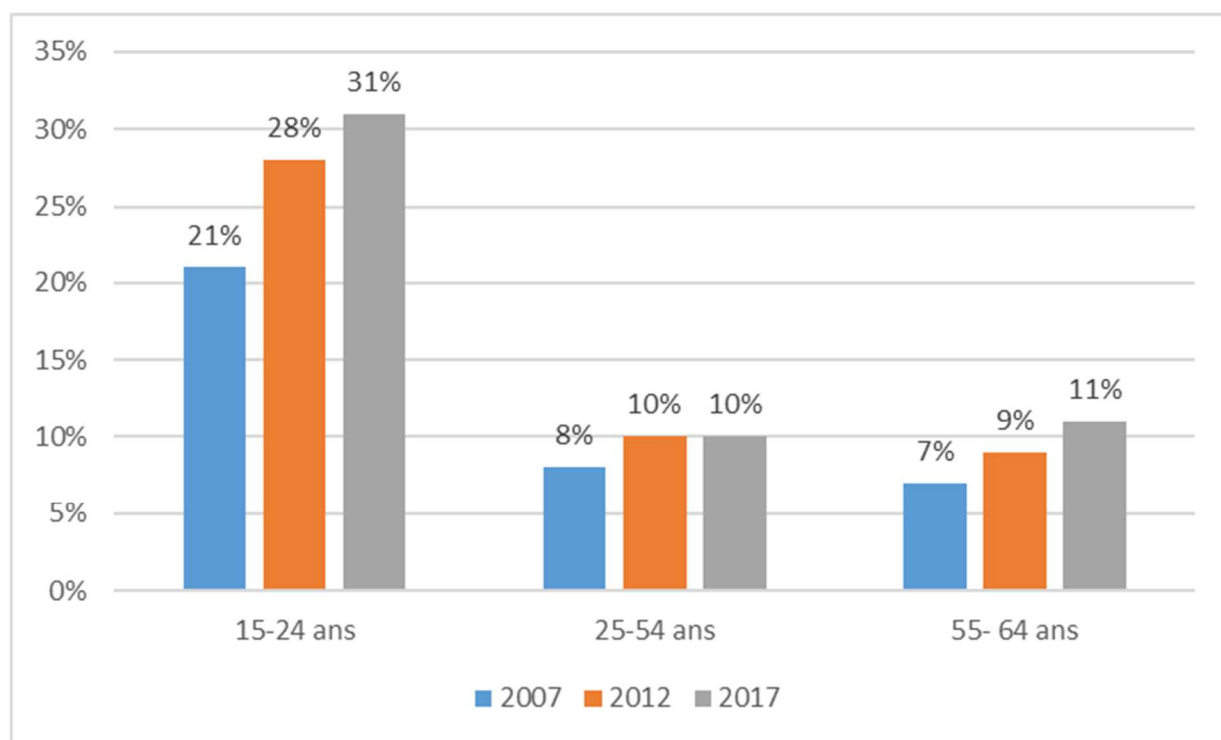
- 10 % des ménages disposent de moins de 12 070 euros.
- 10 % disposent de plus de 33 830 euros.

Ces disparités sont aussi visibles entre les communes du territoire où le revenu médian s'échelonne entre plus de 22 080 euros pour Monein et moins de 17 440 euros pour Mourenx.

Une fragilité économique particulièrement ciblée sur les jeunes et spatialement différenciée.

Entre 2009 et 2019, le nombre de demandeurs d'emplois en fin de mois (catégorie ABC) est passé de 2 985 à 3 940. Cette évolution du nombre de demandeurs d'emplois est néanmoins en exacte adéquation avec la tendance nationale durant cette même période.

Derrière un taux de chômage de la population active de 12,6% en 2017, se cachent de grandes disparités selon les classes d'âges. Ce dernier touche particulièrement les moins de 24 ans où il atteint 31% en 2017, soit une augmentation de 10 points en 10 ans.



TAUX DE CHOMAGE PAR TRANCHE D'ÂGE

Le *taux de pauvreté*⁴ est inférieur à celui du département (11,6% contre 12,3%) mais avec de fortes distinctions au sein des communes : on remarque ainsi, un taux bien plus élevé sur Mourenx (21%).

Structuration du territoire

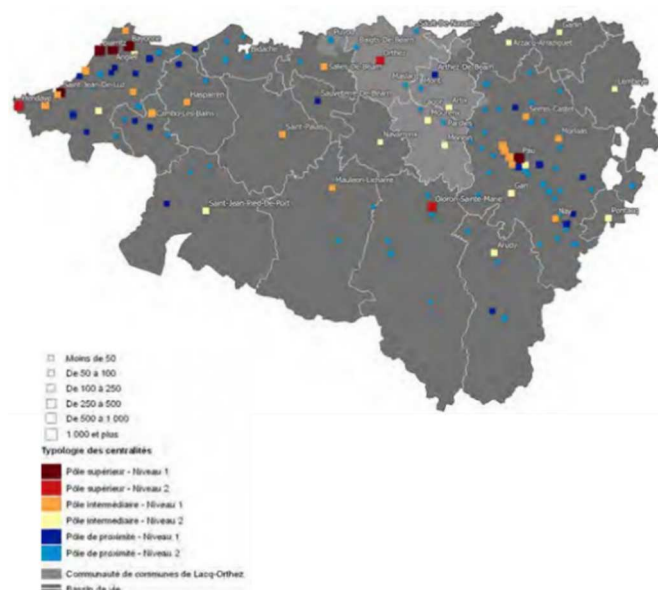
Structuration par les espaces de vie

Un territoire structuré, relais pour les espaces ruraux

Un territoire doit permettre de répondre aux besoins de la population. Les services et équipements sont hiérarchisés en 3 niveaux en fonction de la fréquence des besoins de la population (des besoins quotidiens aux besoins plus spécifiques et moins fréquents). 8 pôles supérieurs structurent le département :

- 5 sur la côte basque,
- 3 dans le Béarn : Pau, Oloron et Orthez.

⁴ Le taux de pauvreté évalue la proportion des ménages dont le revenu est inférieur à un seuil fixé 1.063 euros par mois en 2021 pour une personne seule.



LES POLES STRUCTURANTS DU DEPARTEMENT ET BASSINS DE VIE

La typologie des centralités est fondée sur le nombre et la variété d'équipements qu'offre une commune. 3 niveaux sont définis en fonction du type de besoins des habitants. Les pôles de proximité répondent aux besoins quotidiens des habitants et les deux autres types de pôles répondent à des besoins de plus en plus spécifiques.

Ces 2 derniers constituent des relais dans l'espace rural avec un niveau d'équipements inférieur au pôle palois.

Le maillage des pôles supérieurs fait apparaître celui d'Orthez comme un pôle relais à mi-distance des 2 agglomérations permettant de structurer la partie centrale du département. Mourenx, Artix et Monein sont des pôles intermédiaires qui complètent le maillage entre Pau, Orthez et Oloron. Les pôles permettent aux habitants d'accomplir la majorité des actes courants et structurent ainsi les espaces : ce sont les bassins de vie⁵.

Les espaces de vie qui structurent le quotidien des habitants du territoire sont multiples, ouverts sur d'autres territoires, hiérarchisés et relativement bien équipés.

⁵ Un bassin de vie constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. Il est constitué d'un pôle de services (commune ayant au moins 16 des 31 équipements intermédiaires, comme le supermarché, le collège, le laboratoire d'analyses...) et de ses zones d'influence qui regroupent les communes « les plus proches » temps de trajet par la route à heure creuse.

Boulangerie	Boucherie charcuterie	Poissonnerie	Magasin alimentaire	Pharmacie
36	19	2	33	21
Restaurant	Poste	Banque, caisse d'épargne	Librairie journaux	Station service
109	14	24	11	15

COMMERCE ET SERVICES DE PROXIMITE

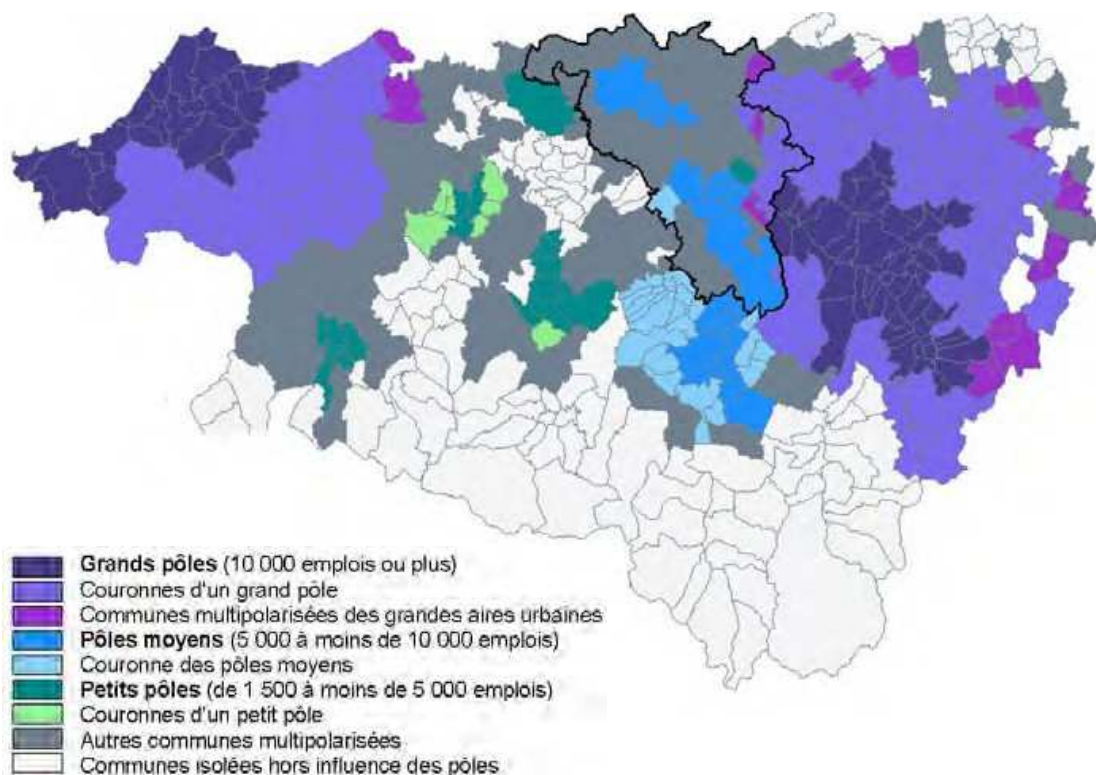
(NOMBRE D'EQUIPEMENTS SUR LE TERRITOIRE)

Néanmoins, des points de vigilance se trouvent au niveau du nombre de professionnels de santé et de commerces de proximité pour 1000 habitants :

- 5,6 professionnels de santé pour 1000 habitants contre 6 en moyenne en France métropolitaine.
- 4,7 commerces de proximité pour 1000 habitants contre 7 pour les Pyrénées-Atlantiques.

Structuration par les zones d'emplois

Un territoire multipolarisé et ouvert, tourné vers l'agglomération paloise



LES AIRES URBAINES : L'INFLUENCE DES ZONES D'EMPLOIS

L'armature urbaine du département est organisée autour des 2 grands pôles d'emploi des agglomérations paloise et basque avec leurs aires d'influences dont celle de Pau s'étend sur la partie Est du territoire.

- Parmi les 3 pôles⁶ moyens du département, 2 se situent sur le territoire (Orthez et Mourenx). Ils exercent une attraction par l'emploi et constituent des espaces intermédiaires structurant des territoires plus ruraux.
- 34 communes du territoire sont multipolarisées, montrant des espaces sous de nombreuses influences sans qu'aucune ville particulière ne structure leur organisation en matière d'emploi.
- La CCLO est l'intercommunalité du département qui entretient le lien le plus fort avec l'agglomération paloise.

Le territoire est tourné vers l'Est et très peu vers les territoires de la côte Basque, tandis que le nord-ouest du territoire avec Orthez est plutôt tourné vers le département des Landes.

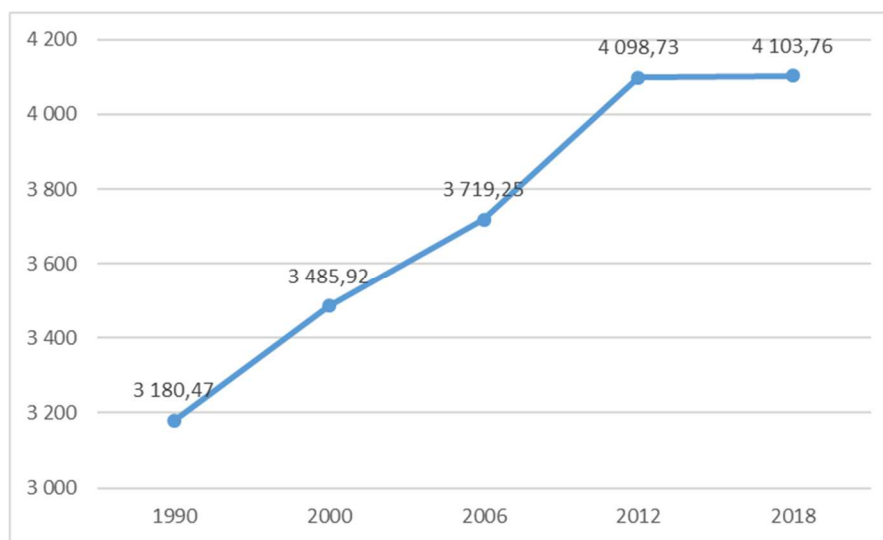
Au regard de l'organisation spatiale des évolutions démographiques, trois tendances, détectées en 2016, continuent de se dégager :

- Un phénomène de rurbanisation des communes agricoles peu denses.
- Une périurbanisation à l'ouest de l'agglomération de Pau, qui atteint notre territoire.
- Une baisse démographique qui touche indistinctement les communes quel que soit leur profil ou leur localisation

Evolution du foncier entre occupation du sol et habitat.

En 2010 (dernier recensement agricole), 35 % des surfaces agricoles sont exploitées par des agriculteurs de plus de 50 ans, dont 9 % par des agriculteurs de plus de 60 ans. La question du devenir de ces surfaces est posée.

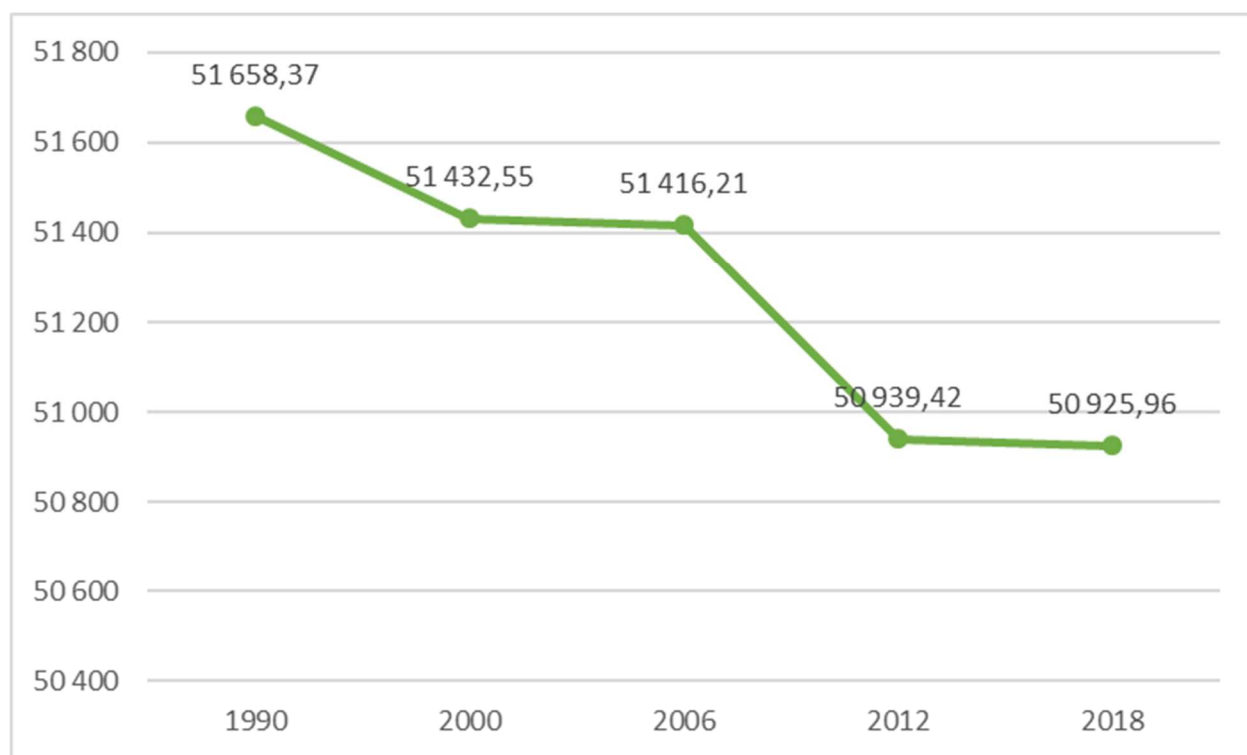
Parallèlement à cette tendance, on peut évaluer les surfaces artificialisées : 596 hectares naturels ou agricoles ont été bâtis entre 2009 et 2019, dont 400 pour l'habitat et 150 pour des activités.



EVOLUTION DES SURFACES ARTIFICIALISEES (EN HA)

⁶ Un pôle est défini par le nombre d'emplois qu'il propose.

Une aire urbaine mesure l'influence en termes d'emploi des villes sur les communes voisines. Une commune fait partie d'une aire urbaine si l'emploi des résidents se situe à plus de 40 % dans le pôle



EVOLUTION DES SURFACES AGRICOLES (EN HA)

La consommation foncière par habitant est 3 fois supérieure à celle de l'ex région Aquitaine. Ces chiffres reflètent un mode d'urbanisation par lotissements et zones d'activités.

Si les communes jouant le rôle de pôles d'emplois et de services sont particulièrement contributeurs de l'artificialisation des sols, notons qu'une ceinture Est, sous influence démographique plus marquée de l'agglomération paloise voit également une artificialisation non négligeable de ses sols et plus particulièrement pour de l'habitat.

Notons néanmoins une baisse de l'emprise au sol des nouvelles constructions dans le courant de la dernière décennie (1 300m² en 2018 contre 1 900 en 2008).

Un habitat diversifié et dispersé

Avec une densité urbaine de 36 logements par km², l'habitat au sein de la CCLO se caractérise par son caractère individuel et dispersé autour des centres.

Le parc est composé majoritairement de maisons (75%) et occupés à environ 70% par des propriétaires. En lien avec la morphologie urbaine du territoire, le parc locatif se concentre sur les communes de Mourenx et d'Orthez. Par ailleurs, le territoire présente un parc de logement ancien dont la moitié a été construit avant 1970 et dont 25% avant 1915. Le parc construit après 2000 représente 25% de l'ensemble.

Si on dénombre 1000 logements construits sur le territoire depuis 2013, ces derniers se caractérisent par une emprise au sol plus faible et se concentrent particulièrement sur les communes se trouvant en proximité du pôle palois.

La vacance se concentre avant tout dans les centres des villes ou des villages et touche particulièrement les logements construits avant 1948 (50% du parc vacant). Le taux de vacance qui était 8% en 2012 atteint 11,91% en 2018.

Tissu économique et emploi

Un tissu économique marqué par l'agriculture et l'industrie

Bien que le territoire présente une organisation spatiale plutôt rurale, sa structure d'emploi répond aux caractéristiques des territoires urbains avec des secteurs industriels et R&D importants.

- Le secteur agricole occupe une large place avec 29% des établissements mais 4% de l'emploi et 1% des salariés
- Le secteur productif est important avec 24% de l'emploi dans le secteur de l'industrie.
- Deux secteurs d'activités concentrent 61% de l'emploi, l'administration publique et les commerces et services.

1/3 des habitants travaillent en dehors du territoire tandis qu'1/3 de l'emploi du territoire est occupé par des personnes ne résidant pas sur le territoire.

- Si la culture touristique est relativement récente pour une partie du territoire, son développement constitue un enjeu économique qui représente à l'heure actuelle 105 millions d'Euros de chiffre d'affaires (près de 40 000€ de taxe de séjour perçues par la CCLO).

A ce stade, la CCLO accueille 1,8 million de visiteurs mais avec une forte proportion d'excursionnistes (1,6 million) et 217 000 touristes avec nuitée démontrant l'enjeu de développer une offre permettant aux visiteurs de séjourner plus longtemps.

Une contraction des emplois des différentes sphères

Si le territoire de la CCLO est marqué par une évolution positive de l'emploi depuis 1975, il a vu, depuis 1999, une inversion de ces sphères⁷ au profit de la sphère présentielle.

La période 1999-2012 avait déjà montré cette tendance en pointant une perte des emplois de production de l'ordre de 902 emplois tandis que la sphère présentielle avait augmenté de 143 emplois. La période 2012-2017 se caractérise par une baisse moins forte dans la sphère productive (-466 emplois) mais aussi, par l'amorce d'une baisse dans la sphère présentielle avec une contraction de 336 emplois.

Les deux secteurs les plus touchés se trouvent dans le bâtiment-travaux publics et la fabrication tandis que les secteurs de gestion, de logistiques et de transports sont eux, à la hausse.

- 27 964 logements en 2018
- 3 348 logements vacants

⁷ Les sphères correspondent à deux catégories fonctionnelles d'activités répondant à des logiques économiques différentes.

La sphère productive regroupe des activités de production concrète qui sont orientées vers des marchés extérieurs au territoire où l'emploi dépend des choix des entreprises et de l'attractivité du territoire. Cette sphère est très sensible à la conjoncture économique.

La sphère présentielle est destinée à satisfaire les besoins de la population et des touristes. Elle donne une indication de l'offre de services ou de biens pour les habitants, moins sensible à la conjoncture économique elle est dépendante des dépenses ou des habitudes de consommation de la population.

L'emploi industriel se concentre sur moins de 10% des communes.

Spatialement, 37 communes subissent une perte d'emploi, et plus particulièrement en volume Orthez, et le bassin industriel.

Au total, ce sont 23 communes qui gagnent de l'emploi dont particulièrement en volume Biron, Argagnon et Arthez-de-Béarn.

Si Mourenx compense de peu ses pertes en emploi productif par une augmentation de l'emploi présentiel, cela met en évidence son rôle de commune offrant du service et de l'emploi.

A l'inverse, Orthez continue de voir son emploi présentiel diminuer mais renoue avec une évolution positive du nombre d'emplois productifs.

Aujourd'hui, le bassin de Lacq, partagé entre 4 plateformes et 200 entreprises, compte 15 laboratoires et 300 chercheurs pour plus de 7500 emplois industriels pourvoyeur d'un tiers de la fiscalité de la CCLO par les versements fonciers et fiscaux des industries.

En 2012, l'industrie utilisait 59% des consommations énergétiques du territoire mais en produisait environ de 45% à partir de ressources renouvelables, ce chiffre est monté à 65% en 2020.

Au sein de la dynamique économique, l'agriculture tient une place particulière de par sa forte présence paysagère notamment. Si au sein de la CCLO la population agricole est en proportion plus élevée que la moyenne française, ici comme ailleurs, elle décline. Le nombre d'actifs agricoles est ainsi passé de 4 412 en 1988 à 2 160 en 2010, date du dernier recensement agricole.

20 327 emplois en 2017

Sphère productive : 8 489 emplois (2017)

Sphère présentielle : 11 838 emplois (2017)

Une activité économique durable permettant le développement du territoire

Accompagner le développement et la mutation de l'industrie

Valoriser les atouts naturels du territoire pour développer le tourisme, maintenir l'agriculture et valoriser la forêt

Faciliter le maintien et le développement des compétences sur le territoire par la formation initiale et professionnelle

Principaux enjeux :

- Si le nombre d'emploi reste relativement stable depuis 1975 sa structure a évolué avec une forte augmentation de l'emploi présentiel qui est venu compenser et soutenir la diminution des emplois industriels et agricoles. Ces 5 dernières années ont été marquées par une baisse moins importante de l'emploi industriel.
- Le bassin industriel de Lacq représente ainsi toujours une source importante d'emplois mais sa structuration et son évolution restent fragiles.
- Le territoire se compose d'un tissu important de TPE-PME (commerce, artisanat, services) dont le dynamisme sur un pas de temps de 10 ans en termes de création d'emplois présents vient soutenir le développement économique du territoire.
- L'enjeu de faire monter en compétence une population de jeunes actifs pour répondre aux besoins des entreprises et maintenir une population jeune sur le territoire est fort dans un contexte où le nombre de personnes sans diplôme augmente et où le taux de chômage est particulièrement prégnant pour cette catégorie.
- Des disparités sociales et territoriales existent avec des poches de pauvreté dans les centres urbains de Mourenx et Orthez mais aussi dans certaines communes rurales qui touchent particulièrement les moins de 30 ans.
- Avec une production agricole diversifiée, le territoire reste toujours fortement marqué par sa vocation agricole. A l'instar de la dynamique départementale, on note un recul continue des surfaces agricoles et une diminution forte du nombre d'agriculteurs. Le devenir de certains espaces et de la filière se pose dans un contexte d'une demande du consommateur en évolution.
- La culture touristique est récente pour une partie du territoire. Pour autant, le potentiel touristique est présent et peut se développer autour des atouts tant naturels (activités de pleine nature, agritourisme) que culturels (patrimoine bâti et immatériel) de l'intercommunalité.

AXE 1

Agricole dans ses paysages, le territoire de Lacq-Orthez est connu depuis soixante ans pour son bassin industriel majeur en Europe, historiquement lié aux énergies et à la chimie. Le bassin industriel est une économie pourvoyeuse d'emplois, de solutions aux défis climatiques, mais aussi de recettes fiscales redistribuées à travers nos services à la population. L'économie doit associer croissance et respect environnemental pour se réconcilier avec les attentes de notre société. Préservation des ressources naturelles, sobriété foncière, diminution des gaz à effet de serre et santé environnementale doivent désormais faire partie intégrante d'un développement économique responsable.

La CCLO s'engage donc résolument dans la participation au développement sur le territoire d'activités économiques, en particulier industrielles, à forte valeur ajoutée, innovantes et tournées vers la transition écologique et numérique.

Cette orientation industrielle historique de la CCLO ne lui fait pas oublier l'importance de l'agriculture, du tourisme qui lui permettent de valoriser ses espaces naturels, de l'économie présentielle (services à la population, etc.) et de l'Economie Sociale et Solidaire.

Enfin la CCLO s'emploie à faciliter le maintien et le développement des compétences sur le territoire par la formation initiale et professionnelle.

Action 1 - ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT ET LA MUTATION DE L'INDUSTRIE. FAVORISER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET NUMÉRIQUE

Vision 2030 : Un bassin industriel chimique qui crée des produits et services utiles à la société, moteur de la transition énergétique et de l'économie circulaire, créant de la valeur sur le territoire (en particulier de l'emploi).

*Territoires d'industrie
Lacq-Pau-Tarbes*

En parallèle, développement d'une activité significative de services numériques.

Plateforme de recherche, développement et transfert technologique, Chemstart'Up accueille à Lacq des sociétés innovantes spécialisées dans les nouveaux matériaux et la transition écologique. Bâtie en 2011 par la CCLO, avec des financements publics et privés et l'expertise de Chemparc, elle n'a cessé de s'agrandir (3^{ième} agrandissement en 2022). A travers Chemstart'Up, la CCLO s'emploie à favoriser la recherche pour créer des productions durables sur le territoire et renforcer la position d'excellence du bassin de Lacq en matière de diffusion technologique du futur.

Après le départ de plusieurs grands industriels (Pechiney en 1991, Celanese en 2009, puis Yara en 2015) ce sont 162 hectares de la plateforme de Mourenx, Pardies, Noguères, Bézingrand qui se sont retrouvés sous forme de friches industrielles. Sous l'impulsion de la CCLO et de Chemparc, cette friche est en pleine reconversion pour devenir un pôle de référence dans les énergies renouvelables.

Pour attirer les entreprises, la CCLO mène une politique foncière proactive, faite de prospection, d'acquisition, de viabilisation et de vente de terrains. Cette politique doit aujourd'hui prendre en compte le besoin de gestion de plus en plus économe des sols, traduit dans l'objectif « zéro artificialisation nette » de la loi climat et résilience de 2021.

En plus du foncier, la CCLO accompagne le développement des entreprises en créant l'environnement favorable à ces entreprises (zones d'activités, immobilier d'entreprises, pépinières, tiers lieux, accueil des conjoints) tout en veillant à une répartition équitable des activités sur le territoire.

Objectif principal :

Favoriser la création d'emploi industriel

Action 2 - VALORISER LES ATOUTS NATURELS DU TERRITOIRE POUR DÉVELOPPER LE TOURISME, MAINTENIR L'AGRICULTURE ET VALORISER LA FORÊT

Vision 2030 : Viser une valorisation optimale des terres agricoles à travers une agriculture plurielle plus tournée vers les circuits courts, une forêt exploitée de manière soutenable et une activité touristique développée autour des espaces naturels et du patrimoine du territoire.

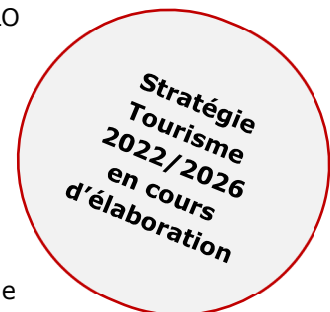
Bien qu'elle n'ait pas de compétence spécifique en agriculture et en forêt, la CCLO est attentive à activer tous les leviers à sa disposition pour le maintien et le développement d'une agriculture diversifiée, ainsi qu'un développement forestier raisonné. Ainsi elle soutient le développement de la production d'énergie chez les agriculteurs. A travers ses achats en particulier, elle favorise le développement de circuits courts et de productions à forte valeur ajoutée locale.

D'une manière générale, elle encourage et accompagne tout projet agricole ou sylvicole visant au maintien et à la restauration de la biodiversité, en lien avec le projet de trame verte et bleue (voir Action 6), de façon à maintenir les terres agricoles et les espaces naturels qui font la richesse du territoire.

En phase avec l'identité de son territoire, la politique touristique de la CCLO est naturellement axée autour du tourisme vert et patrimonial. Gérée depuis 2014 par la CCLO, la base de loisirs Orthez-Biron est le seul équipement touristique structurant du territoire et reconnu de dimension départementale. Espace sportif, de loisirs et de convivialité, elle propose un panel d'activités estivales ou non. Une attention particulière à ce milieu naturel remarquable est à porter au regard de sa fréquentation touristique et des enjeux environnementaux.

La CCLO dispose de 650 km de chemins de randonnée. Ce tourisme s'appuie aussi sur les ressources viticoles (œnotourisme) et agricoles (agritourisme).

Enfin pour assurer la résilience des acteurs du tourisme, la CCLO, accompagne leur développement et les aide à intégrer les critères environnementaux dans l'investissement touristique.



Objectif principal :

Développer l'agriculture et la forêt. Capitaliser sur les atouts du territoire pour promouvoir un tourisme au caractère vert et social bien affirmé.

Action 3 -FACILITER LE MAINTIEN ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES SUR LE TERRITOIRE PAR LA FORMATION INITIALE ET PROFESSIONNELLE

Vision 2030 : La CCLO collabore avec le Département, la Région, l'Education Nationale et l'UPPA pour faciliter l'accès à la formation notamment des jeunes en lien avec l'évolution des métiers proposés par le territoire, ceci via le projet de campus des métiers et des qualifications, le soutien à l'apprentissage et l'entrepreneuriat, à la recherche et à l'enseignement supérieur.

La qualité de vie des habitants, mais aussi leur capacité à accéder à l'emploi, est fortement liée à l'accès à l'éducation. Même si elle n'a pas toutes les compétences, la CCLO se doit de veiller à disposer, sur son territoire ou à proximité, d'un dispositif complet de formation pour tous les âges. Pour les jeunes, il s'agit notamment de maintenir les écoles dans les villages (RPI) avec une restauration adaptée et une solidarité en termes de coûts.

Pour maintenir et développer l'activité industrielle, il est nécessaire de valoriser les métiers industriels et de veiller à l'existence de formations adaptées. C'est le sens du projet de Campus des Métiers porté par l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) en partenariat avec les acteurs de la formation du territoire sur la filière « chimie verte et énergie décarbonée ».

La CCLO mène aussi un soutien à la recherche universitaire menée par l'UPPA. Ce soutien est indispensable pour disposer des compétences scientifiques nécessaires au développement d'une industrie innovante, en particulier à travers Chempstart'Up.

Objectif principal :

Promouvoir une offre de formation et de recherche tournée à la fois vers les habitants du territoire pour qu'ils puissent travailler localement et vers les entreprises pour qu'elles trouvent les compétences dont elles ont besoin

Objectif principal :

Promouvoir une offre de formation et de recherche tournée à la fois vers les habitants du territoire pour qu'ils puissent travailler localement et vers les entreprises pour qu'elles trouvent les compétences dont elles ont besoin.

Des Écosystèmes et des ressources à préserver

Se déplacer autrement

Economie circulaire

Préserver les écosystèmes pour vivre dans un environnement de qualité

exemplarité de la collectivité en matière de transition écologique

Principaux enjeux :

- Il n'existe pas encore d'organisation urbaine à l'échelle de l'intercommunalité permettant de traiter de manière cohérente son aménagement dans une logique de durabilité. La consommation foncière, en lien avec une urbanisation par zones d'activités et par lotissements, est importante bien que l'on note une diminution de l'emprise au sol des nouveaux logements. La fragmentation des espaces naturels reste néanmoins un enjeu d'actualité. La définition d'un nouveau modèle d'aménagement devient centrale et notamment en lien avec la prise en compte des risques climatiques actuels et à venir.
- La CCLO est un territoire structuré entre différents pôles de services et possède un maillage routier important. Elle possède notamment des axes de circulation majeurs (3 sorties d'autoroutes et 3 gares) qui « ouvrent » le territoire sur le reste du département. Entre urbanité, ruralité et proximité d'agglomérations de plus grandes ampleurs, les déplacements constituent un enjeu important compte-tenu des besoins de services de proximité dans un habitat majoritairement diffus et des navettes domicile-travail non négligeables.
- Bien que les habitants de la CCLO aient produit en 2020 moins de déchets que la moyenne régionale, en particulier moins d'ordures ménagères, l'amélioration des gestes de tri, la prévention et le développement de filière local sont des enjeux toujours d'actualité.

Les enjeux écologiques constituent la trame au sein de laquelle doivent se déployer les actions du projet de territoire. En effet, la qualité de vie des habitants passe impérativement par une réduction significative des émissions de Gaz à Effet de Serre du territoire, par des économies de ressources et une promotion de l'économie circulaire, par une préservation des écosystèmes et des paysages qui font la richesse et l'attractivité du territoire.

En plus de mener des actions partenariales sur chacun de ces sujets, la CCLO se doit de montrer l'exemple par les actions qu'elle peut mener sur son patrimoine et dans le cadre de son fonctionnement.

PCAET approuvé le 18
décembre 2017

Action 4 - SE DÉPLACER AUTREMENT

Vision 2030 : Sur le territoire de la CCLO déploie une offre de mobilité diversifiée qui, combinée avec des services de proximité, permet aux habitants du territoire de minimiser leur impact carbone lié aux transports. Cette offre se déploie en lien avec le Pays de Béarn et la Région Nouvelle-Aquitaine. La CCLO a, par ailleurs, une action exemplaire au niveau de ses déplacements.

En matière de déplacements, l'enjeu global est de combiner la mobilité des personnes et des biens avec l'enjeu de l'efficacité énergétique et de la raréfaction des ressources fossiles. Sur un territoire comme celui de la CCLO, la mobilité automobile étant indispensable, la collectivité doit continuer son action pour maintenir un réseau de voirie hiérarchisé et régulièrement entretenu à travers une planification pluriannuelle des investissements.

Dans le cadre d'une collaboration forte avec le Pays de Béarn et dans une moindre mesure la Région Nouvelle-Aquitaine, la collectivité promeut la mise en place d'une offre de transport diversifiée et bien articulée de façon à favoriser l'intermodalité, en particulier pour le « dernier kilomètre ». Ces nouvelles pratiques doivent intégrer de plus en plus de modes de déplacements doux et avec des énergies alternatives (promotion du covoiturage, déploiement de bornes électriques).

Par ailleurs, la CCLO a un rôle important à jouer dans l'animation et sensibilisation aux nouvelles pratiques de mobilité adaptées aux différents publics.

La CCLO se doit de permettre l'accès à tous de solutions de transport : à travers le renforcement de MOBILACQ et en soutenant les initiatives locales, elle s'emploie au développement des services de mobilité au plus près des besoins.

La CCLO se doit aussi de montrer l'exemple en développant la mobilité électrique, à gaz ou à hydrogène pour ses propres véhicules (voir action 7).

Enfin, il faut travailler toutes les solutions pour limiter les besoins de mobilité (voir action 9 : services de proximité).

Plan de mobilité de la
CCLO adopté le 22
mars 2021

Objectif principal :

En 2030, le territoire de la CCLO dispose d'une offre de mobilité diversifiée et durable.

ACTION 5 - ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Vision 2030 : Plus aucun déchet valorisable n'est enfoui. Les démarches de réduction à la source et le réemploi ont permis de diminuer significativement la quantité de déchets à traiter. Des filières de recyclage local ont permis de créer des emplois de proximité. Le reliquat est valorisé pour fournir de l'énergie aux acteurs du territoire.

En matière de déchets, la priorité c'est la réduction à la source des déchets. Cette réduction à la source passe à la fois par de nouvelles pratiques des consommateurs, mais aussi par des démarches permettant d'allonger la durée de vie des objets. La CCLO s'engage donc fortement dans la sensibilisation du grand public et des professionnels au réemploi, à la réparation et à la réutilisation, mais aussi à l'accompagnement des porteurs de projets de recycleries et d'ateliers de réparation de façon à ce que les habitants puissent trouver des lieux pour allonger la durée de vie de leurs objets.

Une fois les objets devenus des déchets, tous les efforts doivent être faits pour permettre une valorisation optimale des matières contenues dans ces déchets. C'est ainsi que l'objectif est de valoriser au maximum les déchets arrivant en déchetterie.

En s'appuyant sur les réglementations sur la Responsabilité Élargie du Producteur, la CCLO s'emploie à développer le maximum de filières de valorisation, si possible locales.

En matière de déchets organiques, cela passe par le développement accru du compostage individuel et collectif et la valorisation des biodéchets notamment produits par les gros producteurs.

L'optimisation de la gestion des déchets doit conduire le citoyen à un comportement écoresponsable, propice à des actions de réduction des déchets et par ce biais des fréquences de collecte et de traitement correspondant.

Toutes ces actions ont pour but d'aller vers une économie circulaire basée sur les priorités de réduction à la source, d'allongement de la durée de vie des objets et de valorisation optimale de toutes les matières en bannissant tout enfouissement.

Plan Local de Prévention des
Déchets Ménagers
et Assimilés (PLPDMA) adopté le
9 décembre 2019

Objectif principal :

Réduire de manière significative le volume des déchets et ne plus enfouir aucun déchet.

Action 6 - PRÉSERVER LES ÉCOSYSTÈMES POUR VIVRE DANS UN ENVIRONNEMENT DE QUALITÉ

Vision 2030 : La CCLO agit pour le maintien et la restauration des réservoirs de biodiversité à travers la dynamique trame verte et bleue. Elle assure la gestion des cours d'eau du territoire dans le cadre de la compétence GEMAPI. Elle travaille avec tous les acteurs à l'amélioration de la qualité de l'air et à la prévention et réduction des nuisances.

La variété des différentes formes de vie animales et végétales, la biodiversité, est indispensable à la qualité de vie humaine. Cette biodiversité est aujourd'hui menacée fortement par l'activité humaine, en particulier à travers la fragmentation des espaces. A travers le projet de Trame Verte et Bleue qui sera finalisée en 2022, la CCLO va travailler à reconnecter certains espaces naturels entre eux pour permettre aux espèces animales et végétales de se déplacer et d'accomplir leur cycle de vie dans un contexte d'évolution climatique qui les impacte.

La GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) vise à préserver les cours d'eau du territoire tout en limitant les risques d'inondation. La CCLO sera très présente au sein de 4 syndicats de rivière à qui a été confiée la mise en œuvre pour relayer les besoins du territoire, garantir la solidarité des communes et optimiser l'impact fiscal.

La qualité de vie sur le territoire passe aussi par une meilleure maîtrise des risques et nuisances technologiques. La CCLO, et ses habitants à travers les " nez " citoyens, travaillent activement avec les industriels et ATMO Nouvelle Aquitaine à l'amélioration de la qualité de l'air et à la prévention des nuisances olfactives.

Objectif principal :

Une action forte en direction de la qualité de l'air, de la gestion des cours d'eau et de la biodiversité pour une meilleure qualité de vie des habitants.

Action 7 - EXEMPLARITE DE LA COLLECTIVITE EN MATIERE DE TRANSITION ECOLOGIQUE.

Vision 2030 : La collectivité s'engage sur son patrimoine dans des actions marquantes en matière de transition écologique que ce soit au niveau de la réduction des GES, de l'économie circulaire ou de la biodiversité.

L'éclairage public représente en moyenne 41% des factures électriques des communes françaises. Consciente de ce potentiel d'économie d'énergie, la CCLO investit régulièrement dans la rénovation de son parc d'éclairage et fait évoluer ses pratiques avec une idée simple : éclairer juste. Avec un dividende complémentaire qui est la réduction de la pollution lumineuse tout à fait néfaste pour les animaux et les écosystèmes.

En matière de voirie, il existe de nombreuses opportunités de réduire l'empreinte écologique. C'est le sens de l'action de la gestion intercommunale de la voirie qui travaille à une juste utilisation de la voirie, à l'allongement de sa durée de vie, à utiliser des techniques plus économes en énergie, à revaloriser les déchets de voirie, à préserver les continuités écologiques et favoriser l'infiltration naturelle des eaux de pluie.

L'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires a conduit à des pratiques de gestion des espaces verts de la collectivité qui laissent la nature reprendre ses droits. Dans les années à venir, il faudra accroître et diffuser ces pratiques de jardinage durable et végétaliser l'espace urbain.

Comme chacun d'entre nous, la collectivité possède des bâtiments et des véhicules et génèrent des déchets. L'exemplarité doit s'appliquer à la fois à la consommation d'énergie des bâtiments, à la réduction de la production de déchets et aux déplacements, avec un objectif de disposer d'une flotte de véhicules les plus propres possible d'ici 2030.

Objectif principal :

Mettre en place sur le patrimoine de la CCLO des actions qui ont un triple dividende environnemental, social et économique.

Des services pour la qualité de vie, le bien-être des habitants et le lien social

Favoriser un logement de qualité et adapte a tous

Des services de proximité accessibles a tous=

Un accès a des services de sante performants pour tous

Se ressourcer et se divertir sur le territoire

Déployer un numérique responsable

Principaux enjeux :

- La complémentarité des espaces (pôles d'Orthez et Mourenx, pôles relais et zones rurales) offre une grande diversité des modes de vies aux habitants du territoire. Orthez et Mourenx disposent d'équipements et de services de centralité qui rayonnent sur tout le territoire : structures de soins, services publics, équipements sportifs, culturels, formation, commerces....
- Les pôles relais constituent des espaces stratégiques sur lesquels appuyer un maillage territorial pour l'équilibre du territoire notamment en termes de proximité des services et des commerces.
- Une complémentarité entre des bassins d'emplois (Lacq et Orthez) et un cadre de vie privilégié.
- Un territoire présentant une double centralité de fonctionnement autour des pôles d'Orthez et du pôle Mourenx-Monein-Artix ce dernier étant fortement sous influence de l'agglomération paloise, ce qui peut être un atout comme un handicap (ville dortoir nécessitant de forts investissements ou ville dynamique alliant proximité à de grands équipements et bien être dans un cadre de vie agréable).
- Un parc de logements diversifié et suffisant en nombre avec un habitat récent important et une vacance développée dans les centres des communes sur des logements anciens et vieillissants.
- La tendance au vieillissement de la population est de plus en plus visible. L'entrée dans l'âge de la retraite de l'importante génération du baby-boom conduit le territoire à relever un double défi : renouveler la population active et prendre en compte des nouvelles demandes sociales et sanitaires des personnes du 3ème âge.
- L'apport en nouveaux habitants et particulièrement de jeunes actifs est une réalité qui, ces 5 dernières années, n'est pas en mesure de compenser le déficit de naissance par rapport aux décès.

La qualité de vie et le bien-être des habitants sont consubstantiels du devenir du territoire. Enjeux de premier plan, ils se déclinent sous différents aspects : de l'accès à un logement, aux loisirs en passant par la santé et à l'accès au numérique.

L'accès à un logement de qualité et adapté aux besoins des bénéficiaires et répondant aux exigences et nécessités environnementales constitue un enjeu important sur lequel l'intercommunalité continue de s'investir.

La qualité de vie et le bien-être passent également par la présence de services de proximité et des services de santé accessibles à tous, maillant de manières fonctionnelles et rationnelles le territoire. Dans cette logique, conforter le rôle des centres bourgs et travailler au renforcement des deux villes centres notamment via le programme "Petites villes de demain" est une nécessité.

Enfin, l'accès aux loisirs et à la culture, au travers de la compétence Pôle de lecture et Mi[x], qu'elle soit d'ici ou d'ailleurs, pour les habitants et les touristes, se voit favorisé comme action portée par la CCLO.

Action 8 - FAVORISER UN LOGEMENT DE QUALITÉ ET ADAPTÉ À TOUS

Vision 2030 : A travers une rénovation systématique du parc existant et une utilisation parcimonieuse de l'espace naturel pour créer du logement, les habitants de la CCLO peuvent trouver sur le territoire un logement efficace énergétiquement et sain, adapté aux besoins de chacun.

Programme Petite ville de demain

En s'appuyant sur des prévisions prenant en compte la réalité démographique du territoire, la CCLO vise à adapter ses objectifs de production de logements. Si cette adaptation doit passer par une corrélation avec la réalité de la dynamique démographique, elle doit aussi prendre en compte la typologie de sa population en proposant des logements qui répondent à des besoins spécifiques.

Parmi les besoins identifiés, ceux relatifs au vieillissement constituent toujours un enjeu de premier plan compte-tenu du profil démographique du territoire.

Il est ainsi indispensable de continuer de développer des logements intermédiaires, adaptés aux besoins des personnes âgées, pour offrir une solution entre le logement banalisé et la maison de retraite, permettant ainsi un maintien à domicile prolongé.

L'habitat social constitue également un sujet de premier plan. Entre adaptation des logements à une demande et des besoins renouvelés et gestion des demandes et attributions, la CCLO veille à répondre aux sollicitations tout en contribuant à un équilibre territorial. Pour cela, la CCLO informe les demandeurs sur l'offre existante, travaille avec les bailleurs sur une simplification des démarches liées à la demande et veille à un équilibre territorial des attributions. Le lancement d'un nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH) permettra de continuer les efforts menés depuis 2016.

Programme local de l'habitat adopté en 2016, à relancer en 2022.

Par ailleurs, et dans une logique de prise en compte du profil de ses habitants et des enjeux environnementaux (notamment par l'intégration des nouvelles contraintes réglementaires), l'adaptation des objectifs de production de logements croise pleinement les enjeux liés à la gestion foncière et les enjeux climatiques. En ce sens, de nombreuses actions sont menées pour consolider l'armature urbaine de notre territoire, renforcer le rôle de nos centres-bourgs pour limiter l'artificialisation des sols et les déplacements et ainsi amplifier notre renouvellement urbain.

La remobilisation et la requalification du parc de logements visent ainsi notamment à conforter les centres-villes et centres-bourgs avec pour objectif de revitaliser les centres en luttant contre le logement vacant et dégradé. Des dispositifs incitatifs sont mis en place et sont à poursuivre pour améliorer le confort, la qualité environnementale et les performances énergétiques des logements existants et remettre sur le marché des logements vacants. Le dispositif de guichet habitat-énergie a fait la preuve de son utilité et de son efficacité et continuera d'accompagner gratuitement tous les propriétaires du territoire dans leurs projets de rénovation. L'obtention du label de revitalisation urbaine "Petites villes de demain" par les communes de Mourenx et Orthez démontre la volonté affirmée de notre intercommunalité de travailler, notamment, sur les enjeux de l'habitat.

Objectif principal :

Penser l'habitat à 360° en intégrant le droit au logement pour tous, la redynamisation des centres-bourgs, la sobriété foncière et l'efficacité énergétique

Action 9 - DES SERVICES DE PROXIMITÉ ACCESSIBLES À TOUS

Vision 2030 : La CCLO est à la fois promoteur et acteur du développement d'une offre de proximité qui vise à offrir, en 2030 à tous les habitants du territoire, un accès facile aux services et aux équipements : aménagement commercial, petite enfance, très haut débit.

Schéma de développement
Commercial 2018

Programme Petite
ville de demain

L'attractivité du territoire passe par la possibilité pour tous les habitants, quelle que soit leur localisation sur le territoire, d'avoir accès à des services de proximité. C'est aussi un enjeu de solidarité que de permettre aux habitants des villages les plus éloignés d'avoir accès, sans avoir trop à se déplacer, à un ensemble de services de base.

La politique locale du commerce croise les enjeux liés à la revitalisation des bourgs. Éléments essentiels à la dynamique démographique et à l'économie locale en proie à des mutations importantes (numérique et prise en compte des enjeux environnementaux notamment), un équilibre est à trouver en un trop fort déploiement des surfaces commerciales en périphérie des pôles et des vacances commerciales dans le centre des villes et des bourgs-centres. Via son schéma de développement commercial et le label "Petites villes de demain", la CCLO travaille à un équilibre territorial répondant aux enjeux d'équité territoriale en termes d'accès aux commerces, à une bonne gestion de son foncier en lien avec les problématiques environnementales et à la qualité paysagère de ces zones. En se dotant de son propre fonds d'aides à l'investissement en 2020, la CCLO se dote d'un outil d'appui à un commerce participant à la revitalisation de ces centres et répondant au mieux à une logique de durabilité.

Le service rendu aux familles, via un maillage important des différentes formes de gardes relatives à la petite enfance, constitue une force de notre territoire que l'intercommunalité veille à préserver et enrichir. La prise en compte des enjeux environnementaux (qualité de l'air et alimentation) amène la collectivité à améliorer en continu les services. La continuité de ces actions exprime la volonté forte de la CCLO de préserver la santé et le bien-être des enfants, tout en participant au développement de l'économie circulaire sur son territoire via l'approvisionnement de ses lieux de restauration en produits locaux et labellisés.

Enfin, une partie non négligeable des services arrivant aujourd'hui de manière dématérialisée grâce au numérique, il est indispensable de donner un accès au haut débit à tous les habitants du territoire, sans oublier une couverture complète en matière de téléphonie mobile (voir action 12).

Objectif principal :

Objectif principal :

Répondre de manière optimisée aux besoins de services de proximité de la population.

Action 10 - UN ACCÈS À DES SERVICES DE SANTÉ PERFORMANTS POUR TOUS

Vision 2030 : la CCLO a favorisé, avec l'ensemble des acteurs de la santé publique, le renforcement d'un réseau performant de services autour de l'hôpital d'Orthez, pivot pour les professionnels, et d'un réseau de maisons de santé et d'acteurs du médico-social couvrant l'ensemble du territoire et accessible pour tous.

En matière de santé, les habitants de notre territoire sont en demande d'accès équitable et pertinent aux soins et aux prises en charge médico-sociales.

Si la santé relève de la compétence de l'Etat, l'intercommunalité entend continuer à jouer un rôle de facilitateur pour favoriser la prise en compte des problématiques relevées en ce domaine sur notre territoire et ce pour que soient mieux identifiées et soutenues les actions visant à lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé. La réponse aux besoins des habitants passe par une meilleure coordination des actions de promotion de la santé et de prévention et par des politiques publiques de soin et d'accompagnement.

A ce titre, il s'agit plus particulièrement de favoriser :

- La prévention et la promotion de la santé,
- La coopération entre acteurs de la santé,
- Le développement de services d'aide au maintien à domicile pour les personnes âgées, en lien également avec les EHPAD,
- Le maintien d'un tissu médical adapté aux besoins des habitants, autour du pôle de santé de territoire localisé à Orthez.

Ces actions s'inscrivent au sein du Contrat Local de Santé auquel participe la CCLO qui s'engage dans son animation et sa mise en œuvre.

Afin de continuer à caractériser le profil de santé du territoire et de mener les actions correctrices nécessaires, l'intercommunalité participe également à la mise en place d'un observatoire de santé.

Contrat Local de Santé en
cours de renouvellement

Objectif principal :

Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé et mettre à disposition des habitants de la CCLO une offre de santé adaptée à leurs besoins.

Action 11 - SE RESSOURCER ET SE DIVERTIR SUR LE TERRITOIRE

Vision 2030 : sur le territoire de la CCLO, il existe un réseau d'espaces naturels aménagés permettant d'offrir aux habitants et aux touristes les moyens de se ressourcer (voir action 2). L'offre culturelle proposée par les communes est diversifiée et relayée pour satisfaire le plus grand nombre possible.

Se ressourcer et se divertir sont deux aspects qui font intégralement parti de l'attractivité d'un territoire, de la qualité de vie et du bien-être de ses habitants. La richesse de son patrimoine culturel (tant matériel qu'immatériel) et les investissements effectués ces dernières années permettent de proposer une offre et des services non négligeables.

Le MIX, par son ancrage et son public, apparaît comme étant l'espace idéal et pertinent pour développer une activité de Tiers-Lieux qui lui permette de s'ancrer toujours plus fortement dans son territoire en répondant à de nouveaux besoins. La capacité du MIX et des bibliothèques constituant le pôle lecture à conforter leurs publics, mais également à en toucher de nouveaux, constitue un enjeu fort qui passe par le renforcement de la communication autour des actions menées, par des partenariats renforcés avec les structures associatives et scolaires.

Enfin, la richesse culturelle de notre territoire passe également par la présence de notre langue Béarnaise/Occitane. Continuer à mettre en visibilité cette richesse identitaire, qui est précédemment passée par un panneau bilingue des entrées de nos communes, et à renforcer la valorisation et la pratique de notre patrimoine linguistique est un enjeu sur lequel la CCLO répond présente en partenariat avec les acteurs référents sur le sujet.

Objectif principal :

Une offre culturelle diversifiée mobilisant le plus grand nombre.

Action 12 - DÉPLOYER UN NUMÉRIQUE RESPONSABLE

Vision 2030 : La collectivité souhaite réduire les inégalités sociales et territoriales en termes de numérique. Si la compétence haut débit a été transférée au syndicat de la Fibre 64 pour le déploiement de la fibre optique, la collectivité s'implique fortement dans l'accompagnement des habitants pour l'appropriation des outils numériques, le développement de nouvelles applications pour le bien être des habitants et la réduction de l'empreinte écologique du numérique.

Le numérique, c'est à la fois des infrastructures et des utilisations. Le développement des infrastructures (fibre optique) est délégué par la collectivité au département à travers le syndicat de la Fibre 64. Toutefois, la CCLO reste vigilante pour assurer un accès à tous à un haut débit.

L'action de la CCLO est majoritairement tournée vers les utilisations. A travers le réseau Cyberbase, qui permet à tous d'accéder à un ordinateur et à un accompagnement aux services numériques, la CCLO entend lutter contre l'exclusion que crée le manque de compétences numériques (illectronisme), faciliter l'insertion et l'emploi et utiliser le numérique pour créer du lien des plus jeunes aux plus anciens.

Le numérique est aussi un moyen de développer de nouvelles formes de communication entre la collectivité et les habitants, comme l'application mobile lancée par la CCLO en 2021 pour faciliter l'accès à ses services.

Enfin, la CCLO n'oublie pas la face cachée du numérique : elle s'emploie à augmenter la durée de vie des équipements informatiques, minimiser leur impact énergétique et favoriser le recyclage des produits en fin de vie.

Objectif principal :

Un numérique responsable au service de la transition écologique et sociale.



La co-construction comme principe, en s'insérant dans la logique du Contrat de Relance et de Transition Ecologique qui a vocation à intégrer de nombreux programmes :

La CCLO dispose de compétences propres qui lui donnent des leviers d'action pour mener l'ensemble de ces programmes. De nombreuses actions dépendent aussi, pour tout ou partie, d'autres acteurs du territoire.

Le projet de territoire est donc à la fois une affirmation de la volonté des élus, un guide pour l'action des services au quotidien, mais aussi un outil pour dialoguer avec les autres acteurs du territoire pour co-construire des projets permettant d'atteindre les objectifs d'« être avec vous au quotidien »

En dehors de son action propre, la CCLO a une action pour faciliter et catalyser les initiatives de tous les acteurs du territoire : en constituant un levier auprès des communes et des acteurs du territoire, en produisant des références, en repérant des bonnes pratiques, en fédérant des initiatives, la CCLO leur permet de faire plus dans une économie de moyens contraints et de démultiplier les projets pour un impact renforcé au service du territoire.

Cette co-construction est déjà inscrite dans certain nombre d'outils définis par le législateur et mis en œuvre par la CCLO dans le cadre de ses compétences, ou en collaboration avec d'autres structures :

- Territoires d'industrie Lacq-Pau-Tarbes,
- Programme Local de l'Habitat (PLH),
- Contrat Local de Santé (CLS),
- Plan de mobilité simplifié,
- Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),
- Schéma de Développement Commercial,
- Programme LEADER,
- Programme pluriannuel d'investissement,
- Pacte de gouvernance et pacte financier et fiscal,
- Contrat de territoire avec la Région et conventions avec le Département,
- Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), en cours d'élaboration,
- Contrat d'Objectifs Territorial (COT) avec l'ADEME,
- etc.

Plus récemment, l'Etat a proposé aux collectivités le Contrat de Relance et de Transition Ecologique qui a pour vocation de fédérer, voire de remplacer à terme, l'ensemble des contractualisations entre l'Etat et la collectivité.

C'est à travers ces outils que se déploient les actions concrètes qui permettront de donner corps à ce projet de territoire et de tendre vers la vision qu'il porte pour la CCLO en 2030.

Ces actions doivent se réaliser avec un souci permanent de l'efficacité des politiques publiques avec une bonne articulation entre la CCLO, les communes et l'ensemble des autres partenaires.